



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°6 :

FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES DU
1^{ER} DEGRE SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

Séance ordinaire du 10 Décembre 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 10 Décembre 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 25

Absents : 2

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Jessica CASTEX, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Daniel CHRETIEN), Bénédicte SALIN (à Françoise COSSECQ), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Thierry VALLEIX (à Alain MARC), Sébastien LABAT (à Sandrine JOVENE), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe VALMIER), Claire LAYAN (à Emmanuelle CHOIGNOT)

Absents : Emilie MACERON-CAZENAVE, Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Sandrine JOVENE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

DOSSIER N° 6 : FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

En application de la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 portant modification de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées du 1^{er} degré sous contrat d'association, le conseil municipal a délibéré l'année dernière sur le montant des participations au financement des deux établissements de la commune.

Cette participation est déterminée à partir du coût moyen par élève, calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune. **Ce coût est réactualisé chaque année à partir des données du compte administratif N-1.**

Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Pour notre commune, par référence au Compte Administratif 2018, le coût de scolarisation par enfants dans le secteur public s'élève à 1 119,93 €. Le montant global estimé de notre contribution s'élève à :

$$1\ 119,93\ € \times 318^{(*)} = 356\ 137,74\ €$$

(*) 318 : Nombre d'enfants Bouscatais scolarisés dans les établissements privés sous contrat d'association du Bouscat - année 2019/2020).

Lors de l'examen du Budget Primitif 2019, une somme prévisionnelle de 347 639,14 € avait été retenue :

- 143 769,68 € pour l'école Jeanne d'Arc et,
- 203 870,12 € pour l'école Sainte-Anne.

Soit une diminution de 8 498,60 €.

Ainsi,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

32 voix POUR

1 voix CONTRE (M. ALVAREZ)

Article 1 : Approuve le nouveau montant de cette subvention, soit :

- Jeanne d'Arc :	1 119,93 € X 129 enfants =	144 470,97 €
- Sainte Anne :	1 119,93 € X 189 enfants =	211 666,77 €

TOTAL **356 137,74 €**

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 au chapitre 65.

Fait et délibéré le 10 Décembre 2019

LE MAIRE,


Patrick BOBET

V. V. V.

**Calcul du coût de référence d'un enfant du public
(chiffres extraits du Compte Administratif 2018)**

	Nombre enfants 2019/2020
Nombre d'enfants du public Elémentaires : 1021 - Maternelles : 690 - élèves de CLIS : 25	1711
<p><u>Pour information :</u> Nombre d'enfants des écoles privées du Bouscat pour l'année scolaire 2018/2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sainte Anne : 389 dont 189 Bouscatais, - Jeanne d'arc : 195 dont 129 Bouscatais, <p>soit un total de 584 élèves dont 318 élèves demeurant au Bouscat (+23 par rapport à l'année scolaire précédente)</p>	

Calcul du coût de référence	Euros
Total de la fonction 2 au Compte Administratif 2018	4 112 918,92 €
<i>à déduire</i> : subvention versée en 2018 aux deux écoles privées (sur une année civile)	321 251,84 €
Total de la fonction 2 (hors subventions aux deux écoles privées du Bouscat)	3 791 667,08 €
<i>à déduire</i> :	
Restauration municipale et transports scolaires	1 135 682,55 €
Masse salariale restauration et transport scolaire	710 791,93 €
Eau, Electricité et gaz des restaurants et cuisines	28 985,48 €
Total à déduire	1 875 459,96 €
Coût de référence «Enfants des écoles publiques»	1 916 207,14 €
Soit coût de référence/élève (coût de référence divisé par nombre d'élèves des écoles publiques)	1 119,93 €
Pour information, estimation du total de la subvention qui sera versée aux écoles privées du Bouscat	356 137,74 €

